



*Les échos de
Belleville*

N°46

Janvier 2014

*Bulletin
d'informations*

*Directeur de la
publication
Serge Laurent*

*Rédaction
Dominique Rouby*

*Impression par nos soins
Tirage : 630 ex*

Sommaire

*Page 2
Info élections
Page 3
Info
gendarmerie
Page 6
Infos
Municipales
Page 8
G.V.
Danse country*

Edito du maire

Bellevilloises, Bellevillois,

Au nom de toute l'équipe municipale je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

En période pré-électorale les collectivités se doivent de respecter certaines règles en matière de communication, cet édit se voudra donc le plus neutre possible.

Nous aurons l'occasion plus tard de dresser le bilan du mandat passé et je vous laisserai alors le soin de mesurer l'efficacité de notre action et d'accepter de la prolonger.

Qu'il me soit néanmoins permis de remercier ici les élus qui m'accompagnent au service de notre commune, les employés municipaux, les associations bellevilloises.

Formons le vœu que 2014, première année de notre nouvelle intercommunalité, la communauté du bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM), soit l'année de la solidarité, des projets au service de tous les habitants de notre bassin de vie.

La commune reste l'échelon administratif le plus proche des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours. J'insiste donc sur le dialogue, plus que nécessaire, entre tous pour que 2014 soit l'année du vivre ensemble, de l'enthousiasme, de la confiance en l'avenir.

Je vous renouvelle donc mes vœux et vous souhaite une excellente année 2014.

Le maire
Serge Laurent



*Les gagnants des
concours des maisons
fleuries et
illuminations 2013.
Prix remis lors de la
cérémonie des vœux
de la municipalité le 4
janvier 2014 à la salle
des fêtes.*

Site officiel de la mairie

<http://www.ma-mairie.com/Accueil.awp?NDpt=54&NomCommune=BELLEVILLE>

TRISTE DISPARITION...



Tout le monde connaissait et appréciait Florence Lemaire qui officiait au secrétariat de la mairie de Belleville depuis 1990. En nous quittant brutalement ce dimanche 5 janvier, elle laisse un grand vide derrière elle. Celles et ceux qui l'ont connue appréciaient son travail et sa bonne humeur. Nous ne l'oublierons pas.

INFO ELECTIONS

Cela se faisait dans les petites communes : la carte d'électeur suffisait pour voter. À partir de 2014, et cela pour toutes les élections et quelle que soit la population de la commune, tous les électeurs devront obligatoirement présenter un titre d'identité* au moment de voter en même temps que leur carte d'électeur.



* Carte nationale d'identité / Passeport / Permis de conduire / Carte vitale avec photo / Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF / Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État / Livret de circulation, délivré par le préfet / Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore / Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires / Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo / Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo / Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.



Groupement de
gendarmerie
départementale de la
Meurthe et Moselle



Préfet de la
Meurthe et Moselle



Ministère de la justice
et des libertés



Direction Départementale
de la Sécurité Publique de
la Meurthe et Moselle



Pour mieux protéger votre domicile
contre les risques de cambriolage,
pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser surveiller signaler



Sécuriser son habitation



- ✎ Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.) ;
- ✎ Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- ✎ Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- ✎ Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- ✎ Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- ✎ Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche



- ✎ Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- ✎ Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte



- ✎ Signaler, **en composant le 17**, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- ✎ Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.)

Participation citoyenne



Un dispositif dénommé « Voisins vigilants » a été porté à notre attention. Celui-ci, en cours de réflexion, vise à apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance. Les protocoles sont

signés avec l'état, en partenariat avec les municipalités et la gendarmerie. Ils précisent les modalités de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne » et visent à rassurer la population et améliorer la réactivité de la gendarmerie nationale pour accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

HDRAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h30 et de 15h45 à 17h30.

Mercredi de 10h à 12h30.

Vendredi de 10h à 12h30 et de 15h45 à 18h30.

CENTRE AERE

Veuillez dès à présent noter les dates des prochains centres aérés
« Petites vacances :

Du 3 mars au 7 mars 2014

Du 28 avril au 2 mai 2014

L'inscription est possible à la journée. Les formulaires d'inscription pourront être retirés en mairie et seront distribués aux élèves de l'école.

Le centre aéré estival ouvrira ses portes du 7 juillet au 14 août 2014 (inscriptions à la semaine).

INTERCOMMUNALITE : CCBPAM

Les 67 conseillers communautaires représentant les 31 communes de la nouvelle intercommunalité étaient réunis pour la première fois jeudi 9 janvier à la salle des fêtes de Loisy. A l'ordre du jour, l'installation des conseillers, l'élection du président et l'élection des 14 vice-présidents. Ainsi, Henry Lemoine, maire de Pont-à-Mousson et seul candidat a été élu avec 47 voix sur 65. Serge Laurent, élu 7^{ème} vice-président, sera en charge du tourisme.

Bien entendu tout sera à refaire en avril prochain après les élections municipales et communautaires...

RESULTATS DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOEL

Le jury composé de Raymonde Shott, Jean-Pierre Lardin et Dominique Rouby s'est déplacé dans les rues du village quelques jours avant Noël et a départagé les candidats.



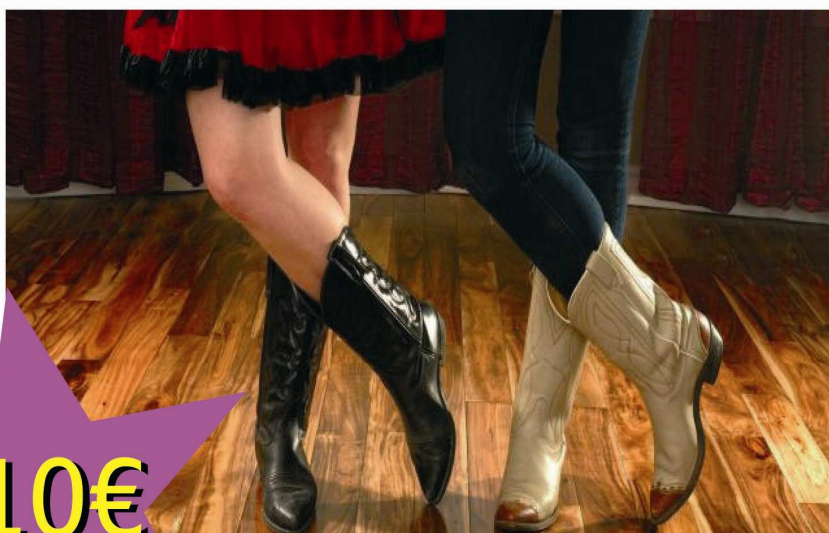
- 1^{er} : Mroz rue de Millery
2^{ème} : Buttignol rue de la Bourgogne
3^{ème} : Raybois rue Pasteur
4^{ème} : Vuillemard rue Marie Curie
5^{ème} : Reder rue du Poirier de fer

Les récompenses ont été remises lors des vœux de la municipalité le samedi 4 janvier à la salle des fêtes de Belleville.

DANSE COUNTRY

Vendredi 21 février

Salle des fêtes – place de la mairie – 54940 Belleville



10€

20h-21h30: Cours country ados - adultes
21h30-23h00: Apéritif dinatoire



Attention Places Limitées.

RESERVATION OBLIGATOIRE

avant le 14 février 2014

Inscriptions et renseignements

gv54940@free.fr ou 0651960650